

AU TRAVAIL BIEN AVANT LE PETIT-DÉJEUNER

RÉVEIL À 3 HEURES

Kévin aime son métier mais celui-ci exige sa présence au travail bien avant l'aube. Ça veut dire se coucher très tôt le soir et ne pas voir sa famille le matin. Physiquement aussi c'est exigeant.

WEEK-ENDS AU BOULOT

Kévin n'a pas de week-end - et parfois même pas deux jours de repos consécutifs dans la semaine.

POUR 1800 EUROS

En début de carrière, le salaire ne dépasse guère le Smic. C'est bien peu au regard de ses qualifications professionnelles et l'exigence des horaires.

DES CONDITIONS DIFFICILES

Être boulanger, c'est également travailler dans la chaleur, la farine et le sucre, et rester de longues heures debout dans des endroits exigus. Le métier entraîne des maladies professionnelles comme l'asthme et la carie du boulanger.

AVEC LA CGT, KÉVIN SE BAT POUR :

- un salaire d'embauche à 2180 euros;
- 2 jours de repos consécutifs

incluant le dimanche;

- 32 heures par semaine sans annualisation, modulation ou perte de salaire;
- une plus grande reconnaissance des maladies professionnelles;

**Flashez ce code pour
vous inscrire et télécharger**

**DES FICHES PRATIQUES
POUR CONNAÎTRE VOS DROITS.**

C'est confidentiel et gratuit !

